

REGLEMENTATION ET CRITERES DE SELECTION DES PRESIDENTS DE JURY (PDJ) ET CHEFS OUVREURS (CO)

Critères de sélection et modalités d'arbitrage

La sélection des candidats est opérée sur la base d'une analyse multicritère, garantissant l'équité et l'alignement avec les objectifs stratégiques de la FFME.

Ce document concerne les nominations aux compétitions nationales et internationales.

1. Recevabilité et assiduité

- Respect des échéances : seules les candidatures soumises dans les délais impartis sont examinées. Ce critère atteste de la rigueur administrative et de l'engagement du candidat.
- Historique d'activité : prise en compte des responsabilités exercées et de la qualité de l'exercice des fonctions lors des saisons précédentes, notamment en matière de production de résultats fiables, de gestion des appels pour les PDJ, de résolution des litiges et management d'équipe.

2. Engagement et cohérence Institutionnelle

- Investissement dans les projets nationaux : valorisation de la participation active aux dispositifs fédéraux (groupes de travail et commissions).
- Représentativité Hommes/Femmes sur la saison : application des principes de mixité pour garantir une parité conforme aux directives ministérielles et favoriser la diversité des profils.
- Avis du COL sur l'encadrement (PDJ & CO) : prise en compte de l'avis du Comité d'Organisation Local concernant la nomination du PDJ et du CO. Ce critère garantit une collaboration harmonieuse et une confiance mutuelle entre les instances d'arbitrage et les organisateurs de terrain.

3. Logistique et aptitudes

- Expériences à valider : identification des compétences restant à acquérir ou à confirmer.

Ce critère permet d'inscrire le candidat dans un parcours de formation continue ou d'accès à des responsabilités supérieures.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

- Optimisation des déplacements : analyse de l'impact écologique et financier lié à la situation géographique du candidat par rapport aux lieux d'exercice.

4. Arbitrage des vœux

- Répartition selon les choix (1, 2 et/ou 3) : les affectations sont traitées par ordre de priorité exprimé, tout en tenant compte les points énoncés ci-dessus et de la densité de candidatures sur certains postes.

Processus de validation

Le choix final suit un circuit de décision en deux étapes principales :

- Document sur les critères de sélection : proposé par le département compétition après avis de la commission des Juges et Arbitres Escalade puis validé en Bureau fédéral et présenté, pour information, au réseau compétition Escalade des Liges et au Conseil d'Administration.
- Nominations des officiels : instruites par le département compétition, validées en copil DTN, puis présentées, pour information, au Bureau fédéral et au Conseil d'Administration.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Association 1901 agréée par le ministère chargé des sports - Affiliée à l'IFSC, à l'ISMF et au CNOSF - APE 9312Z